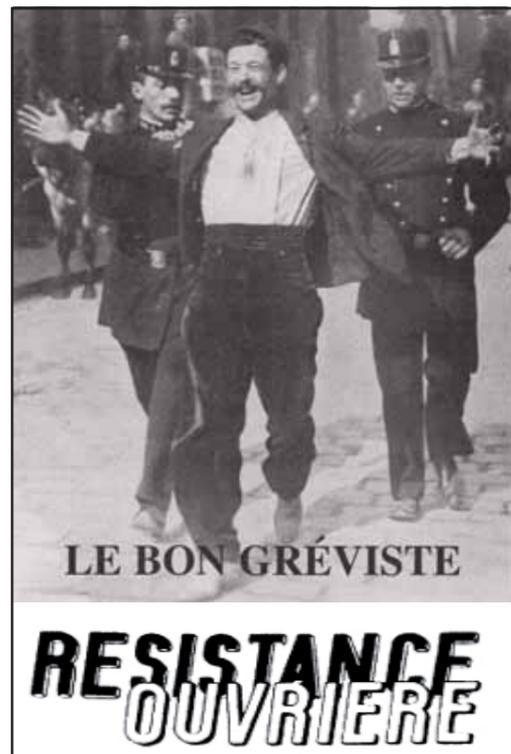


# L'O's

## L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 697 - Janvier 2019 - 55<sup>ème</sup> année - 1,50 €



# Le 7 février

# Les fonctionnaires

# montent à Matignon

# chercher le pognon

**FO**  
ÉTAT  
TERRITORIALE  
HOSPITALIÈRE  
FONCTION PUBLIQUE

**PAS DE REPUBLIQUE SANS SERV**  
Défense du Statut, du Code des pensions  
Augmentation de la valeur du point d'indice  
Non aux suppressions de poste  
Maintien des missions de service public  
Arrêt des "réformes" territoriales et hospita

Conseil  
de Prud'hommes  
La liberté  
de penser autrement



(Lire P.2)

Retraités  
Les revendications  
réaffirmées



(Lire P.4)

Sécurité sociale  
Nouvel appel  
à la grève  
le 29 janvier



(Lire P.6)



ABONNEZ-VOUS !  
(Bulletin d'abonnement P.3)

## Conseil de Prud'hommes La liberté de penser autrement

Extraits du communiqué de l'Union départementale CGT-FO 44 du 15 janvier 2019.

Le jeudi 10 janvier 2019 s'est déroulée l'assemblée générale du Conseil de Prud'hommes de Nantes ainsi que de ses 5 sections (encadrement, industrie, commerce, activités diverses et agriculture).

L'an dernier, Force Ouvrière avait posé deux candidatures au poste de présidence d'audience en section Encadrement et en section Commerce. Celles-ci avaient été retenues.

Changement d'attitude pour le mandat 2019 : au cours des réunions intersyndicales fin 2018, devant les propositions évoquées, la délégation F.O. a rejeté l'orientation qui lui était proposée et donc refusé de présenter des candidatures au sein de l'intersyndicale.

Et pour cause ! Celle-ci nous interdisait d'intervenir, d'adopter une position autre que celle décidée en intersyndicale sous quelque forme que ce soit. Interdit donc de penser autrement. L'intersyndicale voulait en fait nous imposer une « pensée unique totalitaire ».

Nous dénonçons cette orientation contraire à notre indépendance et à notre liberté d'action (...).

Rappelons que Force Ouvrière se prononce contre toutes les lois, ordonnances et décrets remettant en cause les droits des salariés, en particulier la loi Macron du 6 août 2015 ainsi que les ordonnances du 22 septembre 2017 de Pénicaud, avec son barème indemnitaire.

Ce n'est pas le cas de la majorité de ceux qui composent l'intersyndicale (CFDT - CGT - CFTC - CFE-CGC - UNSA - Solidaires).

### Les mesures Macron-Pénicaud affaiblissent les droits des salariés

Que contiennent ces lois, ordonnances et décrets ? Auparavant, en conciliation, la plaidoirie était orale. L'objectif était de trouver un accord, une transaction qui mettait fin au litige entre le salarié et son employeur. Aujourd'hui, la conciliation devient un bureau de conciliation et d'orientation (B.C.O.) se transformant donc en mini bureau de jugement qui, pour être retenu, passe obligatoirement par un dépôt au greffe du conseil d'un dossier écrit (conclusions) avec toutes les pièces justificatives.

Conséquence, une moyenne de 30% d'affaires en moins depuis la fin de l'année 2017 et 2018. 30% des salariés qui, devant cette complexité, abdiquent, décident de ne plus contester l'abus de leur licenciement. Cet état de fait satisfait bien entendu les employeurs. N'est-ce pas la politique que



prône le gouvernement Macron-Pénicaud ?

Macron-Pénicaud ont également, pour sanctionner encore plus, établi un barème des indemnités pour licenciement, bien entendu inférieur à celui existant auparavant. Ce nouveau barème instaure un plafond à ne pas dépasser dans les conseils de prud'hommes. Trois conseils de prud'hommes, pour l'instant, ont décidé de s'y soustraire (Troyes, Amiens, Lyon) s'appuyant sur la convention 158 de l'O.I.T. (article 10).

Si les organismes mentionnés à l'article 8 de la présente convention arrivent à la conclusion que le licenciement est injustifié, et si, compte tenu de la législation et de la pratique nationales, ils n'ont pas le pouvoir ou n'estiment pas possible dans les circonstances d'annuler le licenciement et/ou d'ordonner ou de proposer la réintégration du travailleur, ils devront être habilités à ordonner le versement d'une indemnité adéquate ou toute autre forme de réparation considérée comme appropriée.

Nul doute que d'autres conseils vont prendre la même orientation et ils auront raison. Ces jugements rendus iront sûrement en appel, puis en cassation. Cette dernière remettra-t-elle en cause la convention 158 (supranationale) dont la France est signataire ?

### Le président CFDT sanctionne un conseiller pour dépassement

F.O. a par ailleurs condamné la limitation d'études des dossiers, des heures de rédaction, des jugements pour établir un dossier favorable au salarié y compris par la suite en cour d'appel.

À titre d'information, le président en exercice 2018 (CFDT) s'est permis de sanctionner un conseiller Solidaires

pour dépassement de 2 heures de rédaction de jugement, ce qui est inacceptable. De plus, ce même président envisage de délibérer sur « le siège », c'est à dire immédiatement. Pour lui et son organisation CFDT, il serait donc inutile de vérifier les pièces et justificatifs de la partie demanderesse, le salarié.

Depuis les lois Macron, les ordonnances et décrets Pénicaud, Force Ouvrière condamne toute cette destruction du service juridique d'exception qu'est le Conseil de Prud'hommes, dont la fonction est d'obtenir que soient restitués les droits contenus dans les dispositions des conventions collectives, les accords d'entreprise, le code du travail et de la jurisprudence concernant tous les salariés licenciés abusivement.

### FO défend son indépendance et sa liberté d'action contre la « pensée unique »

F.O. est et restera libre et indépendante à tous les niveaux face à toutes tentatives de destruction des acquis sociaux. Nous n'allons pas accepter en intersyndicale ce que nous condamnons en interne. Est-ce le cas de ceux qui composent l'intersyndicale ?

Une bonne partie d'entre eux prônent la « pensée unique totalitaire » s'accommode de décisions prises par les gouvernements quels qu'ils soient. Inutile de rappeler qu'ils ne se sont pas beaucoup mobilisés pour combattre la destruction de la prud'homie, pas plus que la remise en cause du code du travail. Bien au contraire, certains l'ont accompagnée voire même rédigée.

Comment comprendre alors, que certaines organisations syndicales qui partagent théoriquement notre analyse, s'alignent en dernier ressort et au nom du syndicalisme rassemblé, sur des positions inverses et suivent la CFDT dans son objectif de constituer un cadre « totalitaire » pour tenter de mettre à genoux les conseillers prud'homaux.

Pour notre part, ce que nous n'avons pas accepté en 2008 avec « le code de bonne conduite » imposé par le couple « CFDT / CGT », nous ne l'acceptons pas aujourd'hui.

Revenir, combattre les injustices, défendre les intérêts et les acquis des salariés qu'ils soient actifs, retraités, licenciés et demandeurs d'emploi, c'est là la fonction et la mission de Force Ouvrière.

## Chantiers de l'Atlantique Des augmentations de salaire



Nathalie Durand-Prinborgne  
Déléguée syndicale FO  
Chantiers de l'Atlantique

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont débuté en novembre. Dans un premier temps, la direction a fait connaître sa proposition : +1,1 % d'augmentation générale (AG) et +1,2 % d'augmentation individuelle (AI). Une proposition nettement inférieure à celle de l'année précédente, alors que le résultat était proche de zéro et l'inflation deux fois moins importante ! Pour se justifier, la direction a indiqué que les primes, intéressement, etc. étaient à prendre en compte dans la rémunération totale à venir. Pour FO, un tel argument n'est pas recevable : les primes sont ponctuelles, contrairement aux aug-

mentations de salaires.

Près de 500 salariés ont participé à un premier débrayage. La direction a été contrainte de revoir sa copie : +1,5 % d'AG et +1% d'AI, ainsi que la revalorisation du forfait essai mer, le rétablissement des majorations nuits complètes dimanche et jours fériés à 100% à partir du 2<sup>ème</sup> semestre, la revalorisation de la prime de commandement.

Toujours insuffisant : un nouveau débrayage a été appelé par les organisations syndicales, dont FO. La mobilisation des salariés ne faiblissant pas, la direction a dû proposer des AI à +1,2 % et mettre dans la balance une prime de 300 €.

Un troisième débrayage a cependant lieu et FO rejette une nouvelle fois la proposition de la direction.

Dans les vingt-quatre heures, la direction propose de monter la prime jusqu'à 500 euros bruts pour une rémunération allant jusque 37.200 € bruts annuels, soit pour environ 50% des salariés, 400 euros brut pour une rémunération entre 37.201 € bruts et 51.600€ bruts, soit pour environ 33% des salariés, 300 euros bruts pour une rémunération au-delà de 51.600€ bruts soit pour environ 17 % des salariés. La section décide de signer cet accord, suivie par la CFDT et la CFE-CGC.

## FO COM Orange Pays de Loire a tenu son AG à Nantes



Le 18 janvier dernier, trente camarades ont participé à l'assemblée générale du syndicat FO COM Orange des Pays de la Loire, en présence de Béatrice Lecaille, secrétaire régionale, et de Jean-Marc Lis, délégué syndical central et responsable fédéral du secteur Orange.

Si Orange est l'un des fleurons de nos entreprises françaises où ses salariés sont fiers de travailler, force est de constater que le volet social n'est pas la priorité de ses dirigeants.

Pour rappel, l'érosion des effectifs entre 2014 et 2018 a déjà atteint 27.181 ETPCDI (équivalent temps pleins CDI). Entre 2019 à 2022, la direction prévoit une baisse de 14.770 ETPCDI en utilisant la sous-traitance comme variable d'ajustement.

Au vu des conditions de travail dégradées, FO a demandé à l'entreprise de faire un geste concernant l'accord salarial 2018. Elle ne l'a pas fait et cela

explique que c'est la première fois depuis 11 ans que notre fédération n'a pas signé cet accord.

Concernant la prime de fin d'année, suite à l'annonce de la « prime Macron », l'entreprise a accordé une prime de 500 ou 1 000 € pour les salariés les plus bas, soit 17 millions €. Dans le même temps, nos dirigeants ont économisé 3,9 milliards d'euros dans le non remplacement de nos collègues partis à la retraite et 1,8 milliard de dividendes ont été versés à nos actionnaires. Cherchez l'erreur !

Laurent Dezarnaud,  
Secrétaire territorial

L'Union Départementale CGT-Force Ouvrière  
de Loire-Atlantique  
vous adresse ses meilleurs vœux



L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44

55<sup>ème</sup> année

CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur :

Alexandre Hébert

Directeur :

Michel Le Roc'h

Rédacteur en chef :

Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier

2 Place de la Gare de l'Etat,

44200 Nantes

Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 :

force-ouvriere44.fr

E-m@il Ouest Syndicaliste :

ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-mail UD-FO :

udfo44@force-ouvriere.fr



## Déclaration du Bureau de l'Union départementale CGT-FO44

Depuis plusieurs semaines maintenant, une colère profonde s'exprime dans tout le pays. La réalité, c'est que les mesures prises par ceux « d'en haut » ne sont plus tolérables. D'un côté, ils octroient 40 milliards au patronat au titre de l'année 2019 (CICE et baisse de cotisations) et multiplient les cadeaux avec comme résultat une augmentation record des dividendes versés aux actionnaires (57,4 milliards d'euros pour ceux du CAC 40 au titre de l'année 2018) ; de l'autre, ils saignent le salariat et menacent toutes les conquêtes sociales, en particulier les services publics.

### La fracture est béante.

Dans la dernière période le rapport de forces constitué par les gilets jaunes a obligé le gouvernement à remettre en cause partiellement la hausse de la CSG pour les retraités et à avancer les mesures sur la prime d'activité. Il a également concédé des primes exceptionnelles et des mesures indiciaires aux policiers et aux agents des finances. Mais il persiste à vouloir remettre en cause l'ensemble des régimes de retraite, à détruire l'assurance chômage et les droits des chômeurs, à aller jusqu'au bout de la suppression de dizaines de milliers d'emplois de fonctionnaires et d'attaquer leur statut. Une loi remettant en cause la liberté de manifester est même annoncée. Comme à l'occasion des mobilisations syndicales contre la loi Travail ou les «ordonnances Macron», le gouvernement et le Président de la République ont décidé une fois de plus de «garder le cap».

### Dans ces conditions, l'heure est à renforcer et étendre le rapport de forces pour faire lâcher ce gouvernement.

Le bureau de l'Union Départementale appelle en conséquence tous ses syndicats à renforcer l'action sur les revendications essentielles définies par la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière :

nets et augmentation générale des salaires, pensions et retraites, minima sociaux, tant dans le privé que dans le public et la généralisation de la prime transport ;

- ▶ Maintien des 42 régimes existants de retraite et refus de tout système universel par points ;
- ▶ la défense de l'assurance chômage et des droits des chômeurs, de la protection sociale collective et du salaire différé ;
- ▶ la préservation du service public, de sa présence territoriale et du statut des agents ;
- ▶ La défense des libertés démocratiques et syndicales, du droit de grève et de manifestation.

Le rôle du syndicat, plus que jamais, est de défendre les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière, d'améliorer les conditions de vie et de salaire de celle-ci et non de participer à la mise en musique des plans destructeurs d'ampleur décidés «en haut». L'heure n'est pas à participer à des discussions stériles mais au contraire à se préparer aux combats à venir. La place de notre organisation syndicale

**« Notre indépendance, ce sont les revendications, pas le grand débat ! »**

n'est donc pas dans le grand débat annoncé. Aucun représentant de l'Union Départementale Force Ouvrière, ni mandaté par elle dans un organisme (CESER, Sécurité Sociale, Formation Professionnelle, etc.) ne sera présent à aucune réunion du grand débat.

### Notre indépendance, ce sont les revendications, pas le grand débat !

Nous réaffirmons la nécessité d'engager la mobilisation à tous les niveaux permettant de créer le rapport de forces interprofessionnel, y compris par la grève, dans l'action commune lorsque les conditions sont réunies. En ce sens, le bureau de l'UD invite ses syndicats et sections syndicales à réunir les syndiqués et à provoquer des assemblées générales afin de discuter de la situation et de la mobilisation nécessaire pour gagner sur les revendications.

▶ Augmentation du SMIC à 1450 €

Nantes, le 14 janvier 2019



par Michel Le Roc'h,  
secrétaire général de l'Union départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

## Notre indépendance, ce sont les revendications, pas le grand débat !

Fin 2018, plusieurs quotidiens soulignaient l'extrême fragilité dans laquelle se trouvait le président de la République après deux mois de mobilisation des gilets jaunes. Le chroniqueur du Figaro inquiet concédait même: « Emmanuel Macron est à terre. Fracassé sur six mois de crise ininterrompue, le président de la République achève l'année sonnée et chancelant au milieu d'un champ de ruines ».

« Sonnée et chancelant », mais nullement décidé à lâcher du lest, le président de la République déclarait, à l'occasion des vœux du 1er de l'an, vouloir tenir le cap des «réformes». La veille, le gouvernement avait publié un décret renforçant les sanctions contre les chômeurs. Le 7 janvier, 48 heures après l'acte VIII des gilets jaunes, le premier ministre se permettait d'annoncer un nouvel arsenal « sécuritaire », souhaitant soumettre le droit de manifester à une autorisation préalable, contrôler l'accès aux manifestations et fichier les manifestants par la police, hors contrôle judiciaire. C'est là tout bonnement une atteinte à la liberté individuelle et collective d'expression et donc à la démocratie.

Aux revendications légitimes qui s'expriment, le président de la République et le gouvernement ont choisi de répondre par la menace, l'insulte et la répression. Comment ne pas être choqué par les images de manifestants défigurés ou mutilés, victimes des tirs de «flash-ball» projetés à plus de 300 km/h ! Dans ces conditions, quelle peut être la place d'un grand débat ? Le président de la République a déclaré dans sa « lettre à tous les

Français » qu'il resterait « fidèle » à son programme. La grande majorité, à commencer par les salariés, n'est pas dupe. Elle sait bien que l'objectif du président de la République n'est pas de prendre en compte ses doléances, mais d'associer le plus grand nombre à la mise en œuvre des « réformes » contre les retraites, l'assurance chômage, les services publics, la sécurité sociale, etc.

Pour le Medef, principal soutien du gouvernement, le grand débat « doit permettre d'apaiser le pays, mais aussi et surtout de l'engager sur la voie d'une réforme acceptable et partagée ». La CFTD, qui condamne le mouvement des «gilets jaunes», n'est pas en reste et rappelle que c'est elle qui « a soufflé au gouvernement l'idée d'organiser le grand débat national ».

Rien ne peut donc justifier, et ce, sous quelque forme que ce soit, notre présence dans ce « grand débat ». Comme l'exprime la déclaration du bureau de l'Union départementale du 14 janvier dernier (voir ci-contre), « le rôle du syndicat, plus que jamais, est de défendre les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière, d'améliorer les conditions de vie et de salaire de celle-ci et non de participer à la mise en musique des plans destructeurs d'ampleur décidés en haut ». Notre indépendance, ce sont les revendications, pas le grand débat ! Compte tenu de l'attitude du président de la République et du gouvernement, mais également du Medef, nous n'avons pas d'autres choix que de préparer les conditions de la mobilisation pour gagner sur les revendications. Nous le faisons instruits par les combats

contre la loi travail et les ordonnances Macron, mais aussi par la mobilisation des « gilets jaunes ». Nous l'avons maintes fois réaffirmé, la condition du succès dépend de notre détermination à gagner, mais aussi à déjouer les tentatives sans revendications et à répétition, avec l'objectif au bout du compte de nous diviser, de nous épuiser et en dernier ressort de nous reléguer comme simple force d'appoint de forces politiques étrangères à l'action revendicative.

L'initiative prise par l'Union Inter-fédérale des Agents de la Fonction publique Force Ouvrière d'organiser une montée nationale à Paris devant Matignon le 7 février dans le cadre d'une semaine de mobilisation, pour l'augmentation du point d'indice, la sauvegarde des services publics, du statut, du code des pensions civiles et militaires et de la CNRACL (caisse de retraites des hospitaliers et territoriaux) s'inscrit dans cette volonté de frapper un grand coup. C'est la raison pour laquelle nous la soutenons pleinement.

Au-delà de cette initiative, c'est la question de la grève interprofessionnelle pour bloquer le pays et faire plier le gouvernement qui est posée. Elle est dans tous les esprits, salariés, fonctionnaires, gilets jaunes, etc.

La volonté de combattre est maintenant profondément ancrée dans la conscience ouvrière. Partout, réunissons les syndiqués et les salariés, définissons le cahier de revendications et exigeons qu'il soit satisfait.

Site : [force-ouvriere44.fr](http://force-ouvriere44.fr) – Blog : [fo44.org](http://fo44.org)



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE UNION DEPARTEMENTALE



ACTUALITES - FO44 - PRATIQUE - DOSSIERS - LIENS UTILES - NOUS CONTACTER

## ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

### ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2019

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure .....  
Trésorier .....  
M@il / Tél. ....

Reçu  OUI  NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : [abosyndicaliste@fo44.fr](mailto:abosyndicaliste@fo44.fr)

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom .....  
Adresse .....

M@il / Tél. ....

Reçu  OUI  NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

## Retraités

# Les revendications réaffirmées



L'intersyndicale nationale des organisations de retraités nous invitait à continuer les délégations chez les parlementaires, en particulier LREM, pour porter les revendications des retraités.

Dans ce cadre, l'intersyndicale des Organisations syndicales de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FSU, FGR-FP, LSR de Loire-Atlantique a décidé d'aller à la réunion organisée le 17 janvier dernier à Savenay par la députée LREM de la circonscription de Saint-Na-

zaire, Audrey Dufeu Schubert. Cette dernière, nommée « ambassadrice des retraites » (le ridicule ne tue décidément pas !) par Jean-Paul Delevoye, était chargée de distiller la propagande gouvernementale pour un régime universel par points.

Le mandat donné par l'intersyndicale était clair : nous ne nous adressions pas à la députée mais à la salle, pour expliquer pourquoi l'intersyndicale des Organisations syndicales de retraités « rejetait fermement ce projet » et « exigeait le maintien du système

actuel ».

La déclaration intersyndicale, diffusée à cette occasion, fustigeait par ailleurs le « grand débat national », organisé pour « ne pas répondre aux revendications des retraités ».

La salle était composée de syndicalistes FO, CGT et Solidaires, mais également de gilets jaunes et de retraités qui n'avaient nullement l'intention d'écouter docilement la députée.

Au contraire, ils ont exprimé leurs revendications, en particulier sur la question du pouvoir d'achat, amputé

gravement et scandaleusement par l'augmentation de 25 % de la CSG et la non revalorisation des pensions.

La défiance à l'égard du gouvernement s'est exprimée ouvertement. Comment faire confiance en effet à un gouvernement qui décide de ne pas revaloriser les pensions, parce que « la croissance n'est pas au rendez-vous »... et qui propose un système où demain c'est lui qui déciderait de la valeur du point ? Un système où le montant de la pension baisserait mécaniquement, puisqu'il

prendrait en compte la totalité de la carrière et remettrait en cause tous les mécanismes de solidarité du système actuel !

C'est alors qu'un syndicaliste a demandé à la salle « s'ils étaient pour ou contre un tel système ». Le refus a été unanime. La députée en est restée muette et décomposée.

Une autre syndicaliste a alors proposé de partir et de continuer à discuter dehors. Une cinquantaine de participants se sont ainsi retrouvés et ont adopté les revendications de la plateforme intersyndicale, qui appelle à manifester le 31 janvier à Nantes et à Saint-Nazaire pour :

❶ L'annulation pour tous les retraités de l'augmentation de 25% de la CSG au 1er janvier 2018 ;

❷ La revalorisation immédiate de toutes les pensions ;

❸ Le rattrapage des pertes subies, l'indexation des retraites sur les salaires et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;

❹ Le rétablissement de la ½ part pour les personnes seules ayant élevé au moins 1 enfant ;

❺ La suppression de la fiscalisation des majorations pour enfants.

Claire Compain  
Présidente de l'UDR 44

## La météo sociale

Depuis le 1er janvier, la Roumanie assure la présidence tournante de l'Union européenne. À sa tête Liviu Dragnea, un repris de justice condamné en son pays pour fraude électorale.

Le 10 janvier à Bucarest, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, l'ancien premier ministre du paradis fiscal luxembourgeois, l'Al Capone de l'évasion fiscale (rebaptisée « optimisation fiscale » pour les imbéciles) était venu l'introniser à l'Athénée roumain... Dehors, une « foule haineuse » - comme dirait Macron - scandait : « À bas les voleurs qui nous gouvernent ! »<sup>(1)</sup>.

Revenons en France où 14 millions de nos concitoyens peinent à boucler les fins de mois, où près d'un français sur deux est à découvert bancaire au moins une fois par an, selon le baromètre Cofidis/CSA.

Insultés à répétition par Jupiter le ridicule qui s'est bunkérisé à l'Élysée, entouré de sa petite « mafia », comme l'a qualifiée Benalla (un fin connaisseur !), ils ont fait irruption. Et ce ne sont que premières escarmouches. Les lourds bataillons de la classe ouvrière, comme on dit, suivront. C'est inévitable, c'est une certitude !

Le samedi soir 12 janvier, à force de rabâcher depuis deux mois l'essoufflement des « gilets jaunes », les presstituéés exténués ne savaient plus à quel saint se vouer face au



regain de la mobilisation...

Ballotés entre la haine hystérique de la classe dominante<sup>(2)</sup> et la duperie du concours Lépine de la grande parlotte, ils se murmuraient sur les plateaux : « L'impasse ! L'impasse ! ». Certains, dubitatifs, s'interrogeaient même sur le fat après son énième insulte contre les Français,

accusés de « ne pas avoir le sens de l'effort » : est-il en même temps bête et méchant ? Plus bête que méchant ou plus méchant que bête ? That is the question... déjà tranchée par le retentissant « Macron démission ! ». Ce n'est certes pas une revendication syndicale. Mais ce n'est pas une raison pour que, par un fraudu-

leux détournement du principe de l'indépendance syndicale, Laurent Berger (CFDT) et consorts se permettent de traiter d'irresponsables les « gilets jaunes » sans avoir le courage de les nommer ...

Du haut de leur piédestal bureaucratique, ces drôles de syndicalistes feraient mieux de se deman-

der pourquoi la masse des « gilets jaunes » n'est pas syndiquée !...

Pour notre part, syndicalistes libres et indépendants, nous restons arc-boutés sur nos revendications précisées sur notre dernier congrès confédéral et notre dernier CCN.

Face à l'enfumage toxique de l'auto-proclamé « grand débat », tentative désespérée pour associer les syndicats à ce que feu les stalinien italiens appelaient la « stimulation critique » des contre-réformes<sup>(3)</sup>, avançons les assemblées générales pour confirmer les revendications, pour préparer, envisager et décider l'action jusqu'à satisfaction, y compris la grève.

Et qu'on ne vienne plus prétexter que les travailleurs ne veulent pas se mobiliser !

Jean Alséda (17/01/19)

<sup>(1)</sup> Lu dans l'eurobéat journal Le Monde du 13 janvier, qui conclut son reportage par ce doux euphémisme : « Reste que le symbole, pour l'UE comme pour la Roumanie, n'est pas reluisant ».

<sup>(2)</sup> La palme à Luc Ferry, philosophe de salon, ancien ministre de l'Éducation Nationale de Chirac qui a souhaité que l'armée tire à balles réelles contre les « gilets jaunes » qualifiés de « saloperie » (sic). Nos chères têtes blondes l'ont échappé belle ...

<sup>(3)</sup> Sans prendre trop de risques, on peut déjà annoncer que ce sera un grand flop...

# Grève nationale le 7 février

## Les fonctionnaires à Matignon

Le 11 janvier dernier, la réunion intersyndicale des fédérations de fonctionnaires n'a ouvert aucune perspective : il était urgent de ne surtout rien faire. « La quasi-totalité des responsables syndicaux présents en ont convenu : l'heure n'est pas à l'appel à la grève et à la manifestation, alors que les «actes» des gilets jaunes se poursuivent », rapporte ainsi une dépêche AEF.

Autrement dit, laissons les gilets jaunes s'essouffler, laissons le gouvernement Macron/Philippe tenter de se refaire avec le «grand bla bla national» et retrouvons en temps voulu la routine confortable du «dialogue social», dont le gouvernement souhaite pourtant s'affranchir...

Pendant ce temps-là, Ma-

cron continue son œuvre de destruction de la fonction publique et au-delà. Pour le mouvement syndical, ce serait l'anesthésie générale.

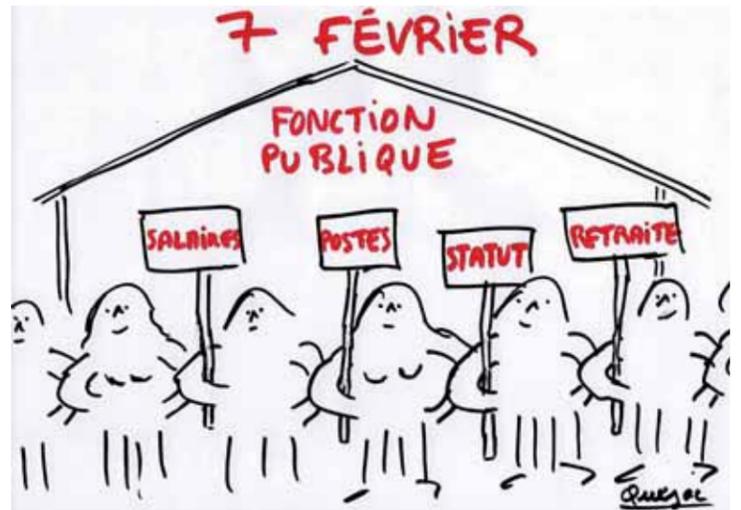
Dans ce contexte, FO Fonction publique a pris ses responsabilités en déposant un préavis de grève nationale du 3 au 10 février prochain, posant les conditions d'une semaine complète de mobilisation, intégrant la question de la grève et de sa reconduction. Surtout, l'appel à monter à Matignon le 7 février pour porter les revendications là où ça se décide constitue un formidable point d'appui pour l'ensemble des salariés.

Sur le terrain, dans l'action commune quand les conditions le permettent, les syndicats FO réunissent les

collègues pour discuter des revendications générales et particulières, ainsi que des moyens de gagner. À notre initiative, des premières motions exigeant des augmentations de salaires sont adoptées et signées par les personnels, notamment dans l'Éducation nationale.

En Loire-Atlantique comme ailleurs, les syndicats FO des trois versants de la Fonction publique invitent les autres organisations syndicales à s'engager également dans l'organisation de ce rassemblement national.

Des dispositions pratiques ont d'ores et déjà été prises dans le département pour assurer le transport jusqu'à Paris : n'hésitez pas à vous inscrire auprès de vos syndicats !



## FO Le 7 février, Tous à Matignon pour l'augmentation des salaires

Les 5,5 millions de fonctionnaires et agents publics font face à un mépris sans précédent du gouvernement Philippe :

- Oubliés de toutes les mesures de revalorisation des salaires avec une 8<sup>ème</sup> année de gel en 10 ans ;
- Oubliés de la mise en place d'une prime exceptionnelle de 1 000 euros telle que proposée dans le privé ;
- Mis en difficulté par les milliers de suppressions de postes et les restructurations permanentes ;
- Inquiets pour l'avenir du Statut général des fonctionnaires et ses valeurs de liberté, égalité, fraternité et laïcité, garantissant l'égalité de traitement des usagers...

**Face à un gouvernement qui n'entend aucune revendication, l'heure est à la grève et à l'action.**

### TOUS à Matignon le 7 février pour porter nos revendications :

- ▶ Augmentation immédiate des salaires
- ▶ La prime de 1000 euros pour tous, comme proposée dans le privé
- ▶ Le maintien et l'amélioration du Statut général des fonctionnaires
- ▶ La fin des suppressions de poste
- ▶ Le maintien du Code des Pensions civils et militaires et de la CNRACL

La délégation FO Fonction publique expliquera à cette occasion le compte-rendu de l'audience avec le Premier ministre.

FORCE OUVRIERE a pris ses responsabilités en appelant tous les fonctionnaires et agents publics à se mobiliser du 3 au 6 février, afin de préparer la montée à Paris le 7 février. Elle réitère sa proposition aux autres organisations syndicales de participer à la réussite de cette initiative.

**STOP au mépris, POUR l'augmentation des salaires, je monte à Matignon – Paris le 7 Février**

Nom : ..... Prénom : .....  
Syndicat : ..... Tél. / M@il : .....

Je m'inscris à la montée à Paris : Oui  Non   
Je participe au financement de la montée à Paris : Oui  Non  Montant : ..... x ..... € = ..... €  
(un reçu vous sera envoyé)

Chèque libellé à l'ordre de l'UD FO de Loire Atlantique - Place réservée dans l'ordre des arrivées des règlements.

### Services publics et de santé Un congrès déterminé à gagner

22 camarades de Loire-Atlantique ont participé au congrès de la fédération des services publics et de santé, qui a réuni 1 020 délégués à Rouen du 14 au 18 janvier 2019.

Déterminé, ce dernier a mis l'accent sur les revendications et le moyen d'obtenir satisfaction, en se saisissant notamment de la montée à Matignon le 7 février prochain.



22 camarades Territoriaux et de la Santé de Loire-Atlantique ont participé au congrès de leur Fédération à Rouen du 14 au 18 janvier dernier.

#### Extrait de la Déclaration du Congrès de la FSPS-FO

« Les 1 020 délégués du Congrès des syndicats de Force Ouvrière dans les hôpitaux, EHPAD et collectivités territoriales, s'engagent à préparer dans chacun de leur établissement les Assemblées Générales des personnels, avec tous ceux qui sincèrement entendent revendiquer :

▶ La hausse immédiate des traitements, salaires et pensions de 18 % (...)

Parallèlement, la mobilisation spontanée d'une population qui a osé laisser éclater sa colère sans demander d'autorisation à personne, nous place devant nos responsabilités.

Dans ce contexte, les 1 020 délégués du congrès FO décident de se mobiliser pour répondre à l'appel à la grève d'une semaine à compter du 3 février qui culminera le 7 février dans la montée à Matignon des personnels de tous nos établissements hospitaliers, de toutes nos collectivités territoriales.

**TOUS en grève !  
TOUS à Matignon pour aller chercher l'argent !  
Pour aller chercher l'ensemble des revendications ! »**

## Finances publiques

### Le « PAS » ne passe pas !

Le prélèvement à la source ou « PAS » génère d'immenses difficultés. La colère est d'autant plus grande dans les services que 25 000 postes ont été supprimés à la DGFIP depuis 2009 (258 en Loire-Atlantique dont 13 en 2019). Par ailleurs, la prime de 200 € annoncée en ce début d'année par le ministre Darmanin ne concernera pas l'ensemble des agents. Une nouvelle assemblée générale, appelée par FO dans un cadre d'action commune, s'est tenue à Nantes ce jeudi 17 janvier. La grève est de nouveau à l'ordre du jour.

#### Le cynisme de la direction

Rien n'est épargné aux agents en charge de la mise en oeuvre du «PAS» : déficit de formation, information tardive et pendant les congés de fin d'année qu'ils découvrent à leur retour de vacances, plate-forme mise en place dans des conditions approximatives, applications informatiques qui dysfonctionnent...

C'est par la menace que la Direction régionale des Finances publiques (DRFIP) a répondu aux agents qui exprimaient leurs difficultés, lors d'une première audience hors cadre syndical.

Toute honte bue, ces mêmes responsables locaux de la DRFIP vont jusqu'à reprocher aux représentants syndicaux de ternir l'image du « PAS » auprès des médias...

#### Une audience tendue à Nantes

Le 15 janvier, la direction locale a reçu pendant trois heures une délégation d'agents en charge de la mission « PAS », accompagnée de leurs organisations syndicales. L'échange a été tendu et la direction a une nouvelle fois fait la sourde oreille face à la colère et au mal-être exprimés à cette occasion.

La directrice a uniquement accepté de reporter le nouveau dispositif de l'accueil sur rendez-vous, ce qui était une demande relayée par FO. Ce dispositif vise à terme à être le passage obligé pour les contribuables : la DGFIP veut en effet supprimer l'accueil physique «spontané».

Après prise de RDV (sur le site impôts.gouv), un agent devrait appeler le redevable et ce n'est que si le problème persiste qu'un RDV lui sera fixé. C'est sans compter le retard accumulé dans les services.

#### Encore des suppressions de postes

Lors du Comité technique local du 10 janvier dernier, les élus FO de la DGFIP 44 alerte à nouveau l'administration : « Nous n'en sommes qu'au début de la campagne « Prélèvement à la Source » et c'est déjà le capharnaüm ! Qu'allez-vous mettre en place pour que les prochaines échéances du 15 puis du 20 janvier, et après, ne se déroulent pas de manière identique ? Est-il pertinent que des collègues actuellement sollicités sur ce sujet ne reçoivent leur formation « PAS » qu'à la fin du mois, voire en février ? Encore une fois, la DGFIP n'a pas su anticiper

un dispositif qu'elle impose contre l'avis de beaucoup, dont le syndicat FO. Le Ministre n'a rien trouvé de mieux pour encourager ses agents, en invoquant la mise en place du PAS que de justifier de nouvelles suppressions d'emplois ! »

#### Une prime de 200 €... Le compte n'y est pas !

Le ministre avait fait référence à une « petite surcharge de travail », au moment d'annoncer la mise en oeuvre d'une prime de 200 €.

A ce jour, ni le montant, ni le périmètre ne sont satisfaisants. FO revendique l'augmentation générale des salaires par la revalorisation du point d'indice et l'arrêt des suppressions de postes. Tout doit être mis en oeuvre pour obtenir le rapport de forces permettant de gagner. Les agents seront en grève en Loire-Atlantique le jeudi 24 janvier (avec distribution de tracts aux usagers et explications sur l'avenir de ce service public) et envahiront le Comité technique local ayant à discuter des suppressions d'emplois. Une nouvelle assemblée générale devra envisager les poursuites de l'action.

Christelle Tonnelier  
Secrétaire FO DGFIP 44

## EDF Cordemais

### Sursis obtenu pour la centrale

La grève initiée en ce début d'année à l'appel des syndicats FO, CGT et CFE-CGC a contraint le gouvernement, qui avait acté la fermeture de la centrale thermique en 2022, à quitter sa posture idéologique. Alerté par RTE sur un risque réel de black-out, confirmant au passage toutes les analyses de FO, ce dernier a reporté sa décision au-delà de 2022. C'est une première victoire !



Photo : Ouest-France

Communiqué de l'Union départementale CGT-FO et du syndicat FO EDF Cordemais du 14 janvier 2019

### Centrale Cordemais Une première victoire !

L'Union départementale CGT-FO et le syndicat FO EDF Cordemais se félicitent de la décision prise par le gouvernement de reporter la fermeture de la centrale de Cordemais.

Force Ouvrière s'est toujours prononcée pour le maintien de toutes les tranches de production de Cordemais avec l'objectif d'assurer l'équilibre et la sûreté d'approvisionnement en électricité.

Rappelons que le réseau électrique a frôlé le black-out jeudi dernier.

Dans ce contexte, l'Union départementale Force Ouvrière de Loire-Atlantique et le syndicat FO de Cordemais revendiquent le maintien de toute la puissance électrique installée à Cordemais et de tous les emplois. Pour ce faire, un véritable projet industriel pérenne doit être mis en oeuvre par la construction de nouvelles unités de production.

Il en va de la sécurité énergétique du Grand ouest et du pays.

## Sécurité sociale

### Nouvel appel à la grève le 29 janvier

Le 18 décembre, les salariés de la Sécurité sociale étaient en grève. Depuis des années l'ensemble des services de la Sécurité Sociale est confronté à la dégradation de ses conditions de travail, à la remise en cause de ses droits et de ses acquis, au blocage des salaires, à des difficultés dans l'évolution des carrières, à des restructurations, des mutualisations.



Le 18 décembre dernier, une cinquantaine de salariés grévistes de la Sécurité sociale ont rejoint les retraités devant la Préfecture à Nantes

La situation catastrophique que subissent les agents de la Sécurité sociale est la conséquence directe des mesures d'économie et d'austérité, décidées par les différents gouvernements.

Le but de ces derniers est de baisser systématiquement les effectifs, afin de réaliser des économies. Ils ont tellement réduit les effectifs que la Sécurité Sociale est en ex-

cédent. Et, plutôt que d'utiliser ces excédents pour améliorer les conditions de travail des salariés, le gouvernement actuel envisage de les affecter à d'autres budgets que celui de la Sécu ! C'est un vol manifeste, commis sur le dos des salariés et des assurés ; c'est l'étatisation de la Sécurité Sociale dans les faits !

On pourrait penser que, puisque la situation est devenue saine, la

cure d'amaigrissement imposée à la sécu allait cesser. Bien au contraire, l'État persiste et signe : les orientations inscrites dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2019 (PLFSS) vont amplifier et accélérer la dégradation de la situation du personnel et celle des assurés sociaux. Ces nouvelles mesures vont mettre les organismes dans des situations encore

jamais connues ! Un exemple : les conventions d'objectifs et de gestion (COG) 2018/2022 prévoient la suppression de 12 000 postes pour la Sécurité Sociale, dont 8 000 pour la seule branche maladie !

Pour faire face à ce manque d'effectif, les directions vont chercher à faire travailler plus les agents en poste, ou à se défaire de certaines activités au détriment des assurés.

Mais cela ne suffirait pas ! Le plus grand danger pèse aujourd'hui sur les accords RTT, sur l'horaire variable,

sur les accords locaux portant sur le temps de travail. Depuis la mise en place des ordonnances Macron, les directions ont la possibilité de négocier un accord local avec des dispositions inférieures à notre Convention collective.

Un appel à la grève a été lancé pour le 18 décembre 2018 par les Fédérations FO, CGT, CFTC, CFE-CGC et SUD. Dans les organismes concernés de Loire-Atlantique (CPAM, CAF, CARSAT, UGECAM, Service médical et CIRTI), le taux de grév-

vistes a été en moyenne de 30%. À Nantes, des appels communs FO et CGT à rejoindre les retraités devant la préfecture le 18 décembre ont été suivis par plus de 50 salariés de la Sécu.

La direction restant sourde aux exigences des agents, un nouvel appel à la grève est fixé au mardi 29 janvier 2019. Des assemblées générales avec les personnels sont prévues

« Des assemblées générales avec les personnels sont prévues »

pour discuter des moyens à mettre en oeuvre afin d'élever le rapport de force. Nous sommes convain-

cus que la place des organisations syndicales se situe sur le terrain de la satisfaction des revendications, et non en participant au « Grand débat national », qui constitue un véritable danger pour la démocratie et pour l'existence même des organisations syndicales.

Éric Pelard  
Syndicat FO  
des Organismes Sociaux 44

# La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : Pôle Emploi devient le bras armé du gouvernement

Dossier rédigé par Anne-Cécile Trégret,  
Déléguée syndicale FO Pôle Emploi Pays de la Loire

Inscrit dans la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le décret n° 2018-1335 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi est paru le 28 décembre 2018. Dans ses vœux aux Français, Emmanuel Macron a prévenu : « Le gouvernement dans les prochains mois devra poursuivre ce travail pour changer en profondeur les règles de l'indemnisation du chômage afin d'inciter davantage à reprendre le travail ».

C'est chose faite : ce nouveau dispositif durcit considérablement les sanctions envers les demandeurs d'emploi et livre aux seules mains de Pôle Emploi toutes prérogatives pour les déclencher. Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, le préfet qui était jusqu'alors compétent à appliquer les sanctions, est, purement et simplement, dessaisi de son pouvoir.

## ■ Une véritable chasse aux chômeurs !

Le nombre d'agents en charge exclusive du contrôle de la recherche d'emploi a déjà triplé en 2018. Mais ce n'est que le début. À l'heure où la nouvelle négociation sur l'assurance chômage est sur le feu, la loi a prévu de renforcer ce nombre en le portant de 200, actuellement, à 1000 agents d'ici 2020. Aucune embauche n'est pour autant réalisée! Il s'agit, pour la majeure partie, d'un basculement d'anciens agents indemnisation dont la direction de Pôle Emploi prétend ne plus avoir besoin, l'essentiel du calcul des droits étant aujourd'hui automatisé. Pour ce faire, la CFDT a, par ailleurs, donné le coup de mains indispensable aux directions en signant un accord GPEC scélérateur, qui acte la mort du métier indemnisation.

Et pour bien « redonner aux Français le goût de l'effort », le gouvernement dote Pôle Emploi d'une artillerie lourde. Dorénavant, pour « aider » ceux qui ne veulent pas « traverser la rue pour trouver du travail », Pôle Emploi, transformé en bras armé du gou-

vernement, sévira à grands coups de radiations, suspensions, réductions de la durée du droit, voire suppression totale de celui-ci. Ainsi, ne pas se rendre à un rendez-vous avec son conseiller Pôle emploi est sanctionné dès le premier manquement et peut coûter très cher, selon le nombre de récidives: jusqu'à 4 mois de suspension avec amputation sur le droit.

Dans le cadre de l'application d'une sanction, les allocations ne sont donc plus « seulement » suspendues (et donc gelées). Elles sont supprimées et la durée globale du droit s'en trouve raccourcie. Il faut ici alerter sur le fait que, parmi les conséquences concrètes du remplacement de la cotisation assurance chômage (part salariale) par la CSG (impôt) au 1er octobre 2018, le gouvernement a désormais les coudées plus franches pour suspendre et réduire le revenu de remplacement. En effet, l'impôt n'ouvre pas de droit, contrairement à la cotisation. ■

## ■ Les conseillers Pôle Emploi mis en danger

Le désengagement de l'État place Pôle Emploi dans la position de juge et partie. Position inconfortable que devront assumer au quotidien les conseillers auxquels le gouvernement fait porter, en première ligne, la responsabilité frontale de l'application des sanctions envers les demandeurs d'emploi. L'exposition au danger est aggravée par la levée de l'anonymat des agents que les directions mettent en oeuvre au prétexte de « personnaliser la relation » ! Cette mise sous tutelle du demandeur d'emploi va contraindre les conseillers de Pôle Emploi à fliquer et à cogner sur le demandeur d'emploi. Force Ouvrière a dénoncé au Comité d'Entreprise du

20 décembre dernier une mise en danger du personnel et a voté la tenue d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) exceptionnel sur ce sujet. D'ores et déjà, le syndicat a saisi l'inspection du Travail.

Dans un contexte social extrêmement tendu, alors que les violences à l'accueil ne cessent de se multiplier, que les conseillers vont devoir gérer le prélèvement à la source sur les allocations, que la suppression de 800 postes est programmée pour 2019, la section Force Ouvrière porte haut et fort la revendication d'augmentation générale des salaires et l'augmentation des effectifs. ■



## ■ Offre raisonnable d'emploi : Une offre pas forcément acceptable

Au placard le cadre légal contraignant qui régissait jusqu'alors l'Offre Raisonnable d'Emploi (ORE) sur la notion du salaire ! Place à l'« employabilité » ! Désormais, le demandeur d'emploi est tenu d'accepter tout emploi dont la rémunération est au moins égale au salaire moyen de sa branche et de sa région, sans aucune référence, comme jusqu'à présent, à son ancien salaire perdu. De plus,

aucun critère ne définit désormais la notion de « raisonnable ». Les critères objectifs et matériels qui permettent au demandeur d'emploi d'apprécier si une offre d'emploi est véritablement acceptable doivent être négociés, de gré à gré, avec le conseiller. Une seule consigne est donnée : la gestion par les compétences doit rester le fil conducteur du Plan de Projet d'Aide au Reclassement, laissant ainsi toute

la place à la malléabilité. Ici encore, le poids de la responsabilité est supporté par l'agent, auquel il appartiendra de sceller avec le demandeur d'emploi cette contractualisation, qui conditionnera le maintien du versement de son revenu de remplacement. En effet, si d'aventure le demandeur d'emploi refuse une ORE à deux reprises, il se voit supprimer son allocation. ■

## ■ Infléchir la courbe du chômage grâce au placement coercitif

En adoptant ce panel de mesures d'une violence inouïe contre les travailleurs privés d'emploi, l'objectif du gouvernement est clair : faire baisser les chiffres du chômage en contraignant les demandeurs d'emploi à accepter n'importe quelle proposition

d'emploi ou même d'activité précaire, selon ce que lui offrira le marché du travail. Pour le gouvernement, à l'instar de la gestion de l'emploi allemand ou anglais, mieux vaut un travailleur pauvre qu'un demandeur d'emploi inscrit sur les listes. Et le

gouvernement sait ce qu'il fait : par le choix de cette politique coercitive envers les demandeurs, il participe à abaisser toujours et davantage le coût du travail et continue ainsi de servir les avantages du capital financier. ■



L'OS a lu

Adam avait-il un nombril ?  
Socrate a-t-il bu sa cigüe ?  
Quelles sont les dimensions moyennes d'un cadre supérieur ?  
Les sans-culottes étaient-ils radicalisés ?  
Peut-on limiter la taxe carbone à 80 km/h ?  
Pourquoi les raisins noirs sont-ils rouges quand ils sont verts ?  
« Pour moi, il n'y a pas de questions interdites », a écrit Macron à tous les Français pour lancer le télé-crochet du grand bla-bla national. Tout est bon à prendre ! « La clé de la réussite, ce sera la participation », lisait-on dans « Le Parisien » du 10 janvier.  
Comme il faut tenir trois mois jusqu'aux élections européennes, on ne va pas faire la fine bouche. Lâchez-vous !  
Posez toutes les questions que vous voudrez, la seule crainte c'est qu'il n'y ait que deux pelés, trois tondus dans la salle des fêtes. Alors...  
« Ci, entrez, hypocrites, bigots, vieux matagots, boursoufflés, torcols, badauds, porteurs de haïres, juristes mâchefoins, clercs, scribes et pharisiens, juges anciens qui les bons paroissiens ainsi que des chiens jetez au charnier... » (d'après Rabelais, Gargantua, 54)  
Ce qui se dira dans ces causeries n'a aucune importance, tout le monde connaissant d'avance les questions comme les réponses.  
A commencer par la question centrale du pouvoir d'achat. La réponse a déjà été donnée : pas d'augmentation des salaires, poursuite du gel du point d'indice des fonctionnaires, pas plus pour les retraités...  
Quant aux 3,33€ par jour « concédés » aux « gilets jaunes », ils seront autofinancés par l'ensemble des salariés.  
Le seul sujet méritant vraiment d'être évoqué, le partage des richesses, a d'emblée été exclu des futures conclusions du bla-bla.  
Pas un mot sur le magot de 650 milliards d'euros détenu par les 500 français les plus riches.  
Le ménage étant fait, Macron

# Cause toujours !

## 2,5 milliards par jour

(Le Point, 21/01/2019)  
« Comme chaque année, l'ONG Oxfam a dévoilé son rapport sur les inégalités mondiales. Elle dénonce un accroissement des inégalités avec une concentration toujours plus importante de la richesse.  
En 2018, 26 milliardaires avaient entre les mains autant d'argent que la moitié de l'humanité la plus pauvre.  
(...) Selon les chiffres de l'ONG, (...) 26 personnes disposent désormais d'autant d'argent que les 3,8 milliards les plus pauvres de la planète. En 2017, ils étaient au nombre de 43.  
Quant à l'homme le plus riche du monde, Jeff Bezos, le patron d'Amazon, sa richesse a atteint 112 milliards de dollars l'an dernier. Or « le budget de santé de l'Éthiopie correspond à 1 % de sa fortune », a souligné l'ONG.  
D'une manière générale, la richesse des milliardaires dans le monde a augmenté de 900 milliards l'an dernier, soit au rythme



de 2,5 milliards par jour, alors que celle de la moitié la plus pauvre de la population de la planète a chuté de 11 %, a-t-elle précisé. Le nombre de milliardaires a d'ailleurs doublé depuis la crise financière de 2008, a souligné Oxfam, constatant que « les riches bénéficient non seulement d'une fortune en pleine expansion, mais aussi des niveaux d'imposition les

moins élevés depuis des décennies ». « Si la tendance était inversée, la plupart des gouvernements auraient suffisamment de ressources pour financer les services publics », a souligné l'ONG, qui estime que « la richesse est tout particulièrement sous-taxée ».

## Canular cruel de premiers de cordée zombies



« Téléràma », 31/10/18  
« Faire des cadeaux aux riches profiterait aux pauvres... Cette « théorie du ruissellement » relève du mythe », s'insurge le Professeur Arnaud Parienty. (...) Quelle est donc cette fameuse « théorie du ruissellement » ?  
« Théorie » est un bien grand mot (...). Tout au plus s'agit-il d'une idée qui voudrait qu'en baissant les im-

pôts des plus riches on crée de la croissance : les bénéficiaires vont dépenser cet argent, investir, et par conséquent générer de la croissance et des emplois (...)  
Les personnes informées sur le plan économique savent bien que les mécanismes du ruissellement ne sont ni fiables, ni avérés : ils ont été largement réfutés par les économistes, clairement invalidés par les

études empiriques. (...) Amplifier les inégalités par une redistribution à l'envers a des conséquences négatives sur la croissance. (...) « L'économie du ruissellement s'est révélée être un canular cruel » a écrit l'économiste américain Robert Reich, secrétaire d'État au Travail sous la présidence Clinton.

« Je ne crois pas au ruissellement, mais je crois à la cordée » (E. Macron, sur TF1, le 1/10/17)  
« Le Président de la République remplaçait ainsi une image par une autre (...) pour défendre la même politique. Le débat est donc piégé. »  
L'économiste australien John Quiggin parlait d'« économie zombie » à propos de ces idées dont on a coupé la tête en démontrant leur fausseté, et qui continuent de courir malgré tout. Le ruissellement est sans doute une de ces idées zombies. »

L'OS a lu

compte reprendre le cours normal de sa fiche de poste. Car les réponses attendues par le Medef et les milieux financiers portent sur des sujets d'une autre importance: le gouvernement mènera-t-il à terme les contre-réformes promises ?  
Va-t-il réussir à dézinguer les 42 régimes de retraites existants ?  
Va-t-il réussir à explorer le statut de la Fonction publique ?  
Va-t-il réellement dynamiser les droits des chômeurs afin que tout salarié, du privé comme du public, soit contraint d'accepter n'importe quelles conditions d'embauche ?  
Trois verrous essentiels qui séparent encore les premiers de cordée du Graal du « Nouveau Monde ».  
C'est d'ailleurs pour les rassurer qu'un pince-fesse réunissant 150 d'entre eux s'est tenu au château de Versailles ce lundi 21 janvier.  
On était bien loin de la salle des fêtes...  
Pas moins de 25 ministres ont défilé pour faire des courbettes aux « investisseurs ».  
Au menu : « donner des gages » sur le fait que le cap ne changera pas à l'issue du grand débat, et notamment au sujet de la fiscalité qui continuera d'encourager l'investissement. » (Huffington Post, 22/01). Nul besoin de traducteur.  
Sauf qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.  
Dans le communiqué accompagnant la parution annuelle de l'enquête « Oxfam » sur les inégalités mondiales (lire ci-contre), Winnie Byanyima, directrice exécutive de l'ONG, constate que « le fossé qui s'agrandit entre les riches et les pauvres (...) alimente la colère dans le monde ».  
La France n'échappe pas au phénomène.  
Lors de la dernière année, les 500 français les plus riches ont accru leur patrimoine de 117 milliards d'euros... tandis que la colère gagnait les ronds-points.  
Ces données étant désormais largement connues, la balle est dans notre camp.

## Assemblée générale annuelle 2019

Les adhérents de l'Association FO Consommateurs sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle 2019 qui aura lieu :

**Lundi 25 février 2019 à 11H30**  
(à l'issue de la CA de l'Union départementale FO)

à la Maison des Syndicats salle C - 1er étage- Place de la Gare de l'État - 44200 Nantes

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport d'activité 2018
- Rapport financier
- Questions diverses



Jours et lieux des permanences AFOC :

À Nantes (sur rendez-vous)  
Lundi : 9h30-12h30  
Mercredi : 14h-17h

Tél. : 02 28 44 19 31  
E-M@il : associationafoc44@gmail.com  
2, pl. de la gare de l'État - 44200 Nantes

À Saint-Nazaire (sur rendez-vous)  
Jeudi 14h-17h

Tél. : 02 40 22 52 35  
Maison des Syndicats  
4 rue F. Marceau - 44600 Saint-Nazaire